

Cour canadienne de l'impôt



Tax Court of Canada

DIRECTIVE SUR LA PROCÉDURE No 13

La présente directive sur la procédure modifie la directive de procédure no. 13, qui a été diffusée le 20 juin 2003.

FORMULE DE CIVILITÉ EN SALLE D'AUDIENCE

Les parties à une audience devant la Cour canadienne de l'impôt peuvent utiliser l'expression « votre honneur » lorsqu'elles s'adressent au juge.

Les parties sont priées de ne pas utiliser les expressions « Votre Seigneurie ».

Daté ce 21 décembre 2006.

Donald G.H. Bowman
Juge en chef